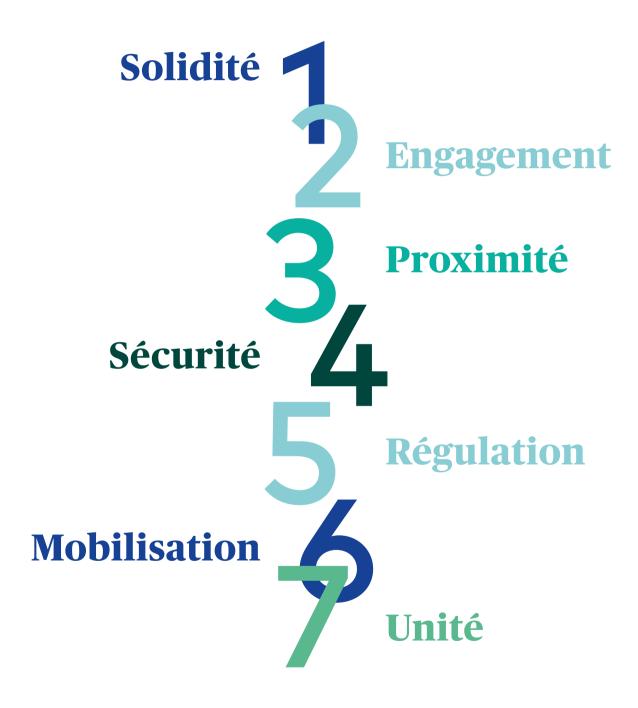




#### **ÉDITORIAL**

**DATARAMA** 



**TEMPS FORTS 2020** 



**Maya Atig** Directrice générale de la FBF

## **Philippe Brassac** Président de la FBF

«Face à cette crise sanitaire inédite, les banques font partie de la solution.» 2020 est une année singulière à bien des égards : surprise et violence du choc provoqué par le coronavirus dans le monde entier, et ampleur des impacts sanitaires, humains et économiques de cette pandémie.

#### UTILITÉ

Dans ce contexte si particulier, les banques françaises démontrent l'utilité profonde de leur mission. Présentes dès le début de la crise, elles font preuve de responsabilité, d'engagement et d'agilité. Au rendez-vous de l'urgence sanitaire et économique, la profession bancaire agit pour aider les entreprises à absorber le choc de l'arrêt brutal de leur activité, et pour assurer la continuité de service nécessaire. Ce soutien massif à l'économie a été rendu possible par la solidité du système bancaire français, qui a permis la poursuite de toutes les activités de crédit et de dépôt, et par la co-construction avec l'État, d'un outil spécifique, le prêt avec la garantie de l'État. Le pont de trésorerie, allié aux aides publiques directes, a des résultats tangibles puisque le niveau des faillites n'a pas été aussi bas depuis 30 ans. Les banques font partie de la solution à cette crise inédite.

#### **PROXIMITÉ**

Notre profession a mis sa capacité de cohésion au service du collectif. Que ce soit sur le terrain ou en télétravail, la mobilisation des 360 000 collaboratrices et collaborateurs des banques est totale pour accompagner tous leurs clients. La crise met en évidence la pertinence et la force de notre modèle, à la fois humain et digital, de banque relationnelle de proximité. Face à des situations très contrastées, il permet de répondre de façon adaptée et personnalisée aux attentes des particuliers, professionnels et entreprises.

#### CONFIANCE

Dans le même temps, l'année 2020 accélère l'utilisation dans les services et outils numériques, envers lesquels la confiance s'accroît toujours. La digitalisation des métiers bancaires, en cours depuis plusieurs années, est plus intense, en offrant de multiples usages, variables selon les âges et les besoins. Dans un environnement dématérialisé et fortement contraint, les banques innovent en termes de service, de mobilité et de sécurité renforcée.

#### **MOBILISATION**

Les banques sont à l'écoute sur de nombreux sujets de la transformation économique et des demandes de la société : elles se mobilisent pour le climat et le financement de la transition énergétique, accentuent leurs engagements en matière d'inclusion bancaire, d'éducation financière ou encore d'insertion professionnelle.

#### **VIGILANCE**

Notre économie est contrastée : des secteurs sont durement touchés par la crise sanitaire, d'autres ont été davantage sollicités que ce soit au travers de la numérisation accélérée des commerces, ou la santé; au global, l'économie française résiste, avec des fondamentaux solides parmi lesquels la qualité du financement de l'économie et la solidité des banques. Nous avons toutes les raisons de rester confiants mais lucides face aux nombreux défis qui nous attendent. Il est notamment essentiel d'être vigilants afin d'éviter que de nouvelles règles ne viennent freiner la reprise économique de notre pays et de l'Union européenne.

Les banques françaises restent pleinement mobilisées et s'engagent au service de la relance, du développement économique et de la cohésion sociale des territoires.

## DATA RAMA 2020

# 1198 Mds€ de crédits aux entreprises Banque de France - fin décembre 2020 337 banques ACPR, janvier 2021

89%

des Français ont une bonne image de leur banque

Enquête IFOP, Les Français, leur banque, leurs attentes – 2020 44000 recrutements

FBF - 2019

1,8%

de l'emploi salarié privé en France

FBF - 2019

## 75 millions



de cartes de paiement en France

BCE - 2019

2,4%

c'est la contribution des banques à la valeur ajoutée totale en France

Insee 2019 – Calculs FBF



83%

des Français estiment important d'avoir une industrie bancaire nationale puissante

> Enquête IFOP, Les Français, leur banque, leurs attentes – 2020



## champions

5 banques françaises parmi les . 10 plus grandes de la zone euro

S&P Global,

4 banques françaises dans le top 15 mondial des émissions **obligataires** durables

Bloomberg, 2019

de transactions par carte sans contact en 2020



des Français utilisent le site ou l'application de leur banque



des PME

obtiennent (en totalité ou à plus de 75%) les crédits d'investissement souhaités

2750

Mds€ de crédits à l'économie

Banque de France -fin décembre 2020

agences bancaires pour 100 km<sup>2</sup>

en France métropolitaine

Près de

76000

points de distribution d'espèces en France métropolitaine

1137 Mds€

> d'encours de prêts immobiliers

> > Banque de France – fin décembre 2020

L'industrie bancaire française est un atout clé de l'économie française et de son développement territorial. Son modèle a prouvé sa résilience et sa capacité à financer l'économie, en particulier en période de crise sanitaire. Acteur majeur du marché de l'emploi, la banque évolue et renouvelle l'expérience client, notamment avec l'usage du digital et des technologies.

## Une industrie bancaire stratégique

La solidité
de la banque en
France et de son
modèle universel
ont fait leurs
preuves et permis
d'accompagner
l'économie
face à la crise
sanitaire.



4

banques françaises parmi les 30 banques d'importance systémique mondiale (G-SIBs).

Source : FSB, 2020

#### UN SECTEUR SOLIDE ET RÉSILIENT

Le modèle de banque universelle de proximité est une spécificité qui caractérise la banque en France et lui permet de contribuer efficacement au financement de l'économie, à des conditions favorables. Grâce à une gamme complète de métiers regroupés au sein d'une même institution, la banque propose une offre répondant aux besoins de tous les clients : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises, institutions financières, collectivités publiques, États... La diversification de ses sources de revenus et des risques lui confère sécurité, stabilité et solidité.

Les banques françaises **n'ont cessé de renforcer leur solidité depuis plus de 10 ans**: avec 340 Mds€ de fonds propres de base, les six principaux groupes bancaires français ont plus que doublé leur ratio de solvabilité qui atteint 14,4% en 2019 (contre 5,8% en 2008). (Source: ACPR)

Cette solidité du secteur bancaire français, que la réglementation mise en place à la suite de la crise financière mondiale en 2008 a renforcé encore davantage, lui permet d'accompagner au mieux l'économie et les entreprises françaises depuis le début de la crise de Covid-19, comme salué par le FMI dans son rapport de janvier 2021.

Avec des acteurs figurant au palmarès des classements européens et internationaux, la banque française représente une industrie stratégique de notre pays. 4 banques françaises figurent ainsi dans le Top 20 mondial et 5 banques françaises sont présentes parmi les 10 plus grandes de la zone euro. (Source: S&P Global, 2019)



« La résilience du secteur bancaire, qui est entré dans la crise avec des coussins de fonds propres confortables, a facilité l'octroi de crédits à l'économie, »

Source : rapport du FMI

## UNE PROXIMITÉ RELATIONNELLE AU CŒUR DES TERRITOIRES

Les banques françaises mettent depuis toujours leur énergie et leur expertise au service du développement économique et social du pays. Attachées à leurs régions, à ceux, femmes, hommes, entreprises, associations, collectivités... qui les peuplent, et à tout l'écosystème qui participe à la vie des territoires, elles financent les projets et les investissements de tous les acteurs, privés ou publics, et proposent des services et des produits adaptés à chacun, avec un engagement ancré dans le temps.

Comme l'illustre le document de référence « Banque & Territoires » et ses 12 fiches régionales publiés fin 2020, les banques contribuent à irriguer la vie économique, qu'il s'agisse des zones urbaines ou rurales, dans une relation de proximité forte avec leurs clients. Acteurs clés de l'emploi et des écosystèmes locaux, elles occupent une place essentielle au sein des territoires grâce à leur très forte empreinte socio-économique.

Renforcé par le développement du digital, le modèle de banque en France se caractérise par sa proximité relationnelle.



À consulter

Banque & Territoires, document de référence FBF sur l'action des banques au cœur du développement économique et social des territoires Les banques contribuent aussi à la cohésion sociale, notamment à travers leurs multiples initiatives avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui tendent à rendre les territoires plus inclusifs.

Avec 35 837 agences bancaires réparties dans tout le pays, le réseau d'agences et de centres d'affaires des banques françaises est parmi les plus denses d'Europe: le nombre d'agences bancaires pour 100 000 habitants est de 53 en France en 2019, pour 38 au sein de la zone euro. (Source: Eurostat, BCE, calculs FBF) Cet atout essentiel s'enrichit d'un maillage de près de 76 000 points d'accès aux espèces (distributeurs automatiques de billets et autres points d'accès privatifs) dans toute la France métropolitaine. (Source: Banque de France, 2019)

Cette proximité est renforcée et prolongée par le développement toujours plus important du digital, encore accru pendant la crise sanitaire : avec une offre de services élargie disponible 24h/24, c'est devenu le principal point d'entrée pour les clients de la plupart des grandes banques françaises, alors que la fréquentation en agence tend à diminuer : 66 % des Français ont téléchargé au moins une application bancaire en 2020 (+11 points depuis 2018) et 96% des Français utilisent le site ou l'application de leur banque.

Ce modèle de banque relationnelle de proximité fait écho à la définition de la banque idéale pour 83% des Français : celle-ci doit permettre d'alterner entre banque physique et banque digitale selon les besoins. (Source : Enquête FBF-IFOP, « Les Français, leurs banques et leurs attentes », novembre 2020)



## Un acteur dynamique du marché de l'emploi

### LA BANQUE, EMPLOYEUR RESPONSABLE:

par différents partenariats associatifs, le secteur bancaire contribue aussi à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Cf. chapitre 6 - Mobilisation.

#### **44 000 RECRUTEMENTS**

Avec 360 000 personnes travaillant dans la banque, soit **1,8% de l'emploi salarié privé en France**, et 44 000 embauches, l'industrie bancaire française est un secteur dynamique du marché de l'emploi (Source : FBF, 2019). Les effectifs globaux sont en légère baisse depuis 2011 (moins de 1 % par an en moyenne), une évolution qui reste toutefois inférieure à celle des effectifs de la zone euro (-1,16 %). (Source : BCE, 2019)

#### DES EMPLOIS PÉRENNES ET TRÈS QUALIFIÉS

Le secteur propose des emplois pérennes: plus de 98% des salariés en poste dans les banques et 70% des 21 200 personnes embauchées en 2019 bénéficient d'un CDI. Ces emplois sont aussi de plus en plus qualifiés: 66% des embauchés sont au niveau cadre en 2019.

La part des moins de 30 ans à l'embauche reste prépondérante (46% des recrutés) en 2019 dans tous les métiers qui recrutent. Les métiers commerciaux représentent près de 50% des effectifs en 2019.

La banque reste **un secteur très féminisé**: 57 % des effectifs sont des femmes et leur part continue de progresser chez les cadres (48,6% en 2019, soit  $\pm$ 4 points depuis 2012). (Source: banques AFB)

#### FORMATION ET ALTERNANCE: UN ENJEU CLÉ

L'industrie bancaire française consacre une part importante de ses investissements à la formation professionnelle : **4,7% de la masse salariale** (+4,4% depuis 2016), soit une enveloppe de 500 M€. Elle anticipe ainsi les compétences de demain, accompagne ses collaborateurs dans la transformation de leurs métiers et leur permet d'évoluer au sein de leur entreprise. En moyenne, 100% des salariés ont bénéficié d'au moins une formation et 55% des techniciens d'une promotion interne en 2019.

Pour les jeunes, les banques conduisent une politique active en faveur de l'alternance: en 2019, elles ont signé 6 900 nouveaux contrats d'alternance (vs. 6 300 en 2018). Fin 2019, ce sont 8 900 alternants qui étaient présents dans les banques. (Source: banques AFB)

#### L'INNOVATION, UN IMPACT SUR L'EMPLOI

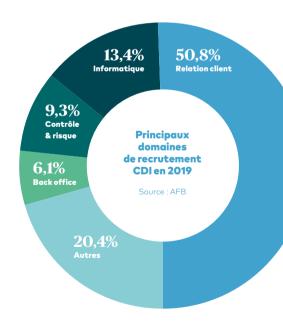
Les banques utilisent pleinement les technologies innovantes pour **enrichir leur gamme de produits et services et renouveler l'expérience client**.

L'Observatoire des métiers de la banque (OMB) mène des travaux sur ces évolutions, stratégiques en termes de compétences et de métiers. L'étude publiée en février 2020, réalisée avec le cabinet Onepoint, présente les opportunités et limites de l'application de la Blockchain dans la banque et vise à identifier et anticiper ses impacts sur les métiers et compétences de la banque. •



#### À consulter

Impact de la Blockchain sur les métiers et compétences de la banque, étude de l'OMB réalisée par Onepoint



Dans le contexte de la crise de Covid-19, les banques font preuve d'une mobilisation exceptionnelle pour soutenir l'activité économique du pays et répondre aux besoins essentiels de chacun de leurs clients. Elles accompagnent entreprises et particuliers avec des solutions adaptées tout en respectant les règles de sécurité sanitaire.

## Des mesures fortes pour les entreprises

Les banques proposent et mettent en place, en quelques jours, des mesures fortes et massives pour soutenir l'économie et accompagner les entreprises impactées par l'arrêt brutal de leur activité.

#### LE PGE MIS EN PLACE EN TEMPS RECORD

Lancé dès le 25 mars 2020, le Prêt garanti par l'État (PGE) est un dispositif inédit, proposé et conçu par les banques et les pouvoirs publics en un temps record, qui permet de **soulager** la trésorerie des entreprises et des professionnels subissant le choc lié à l'urgence sanitaire. Par ce mécanisme, autorisé par la Commission européenne, l'État s'engage à garantir jusqu'à 300 Mds€ de prêts si besoin.

Les entreprises de toute taille, quelle que soit leur forme juridique et leur secteur d'activité, peuvent demander à leur banque habituelle un PGE pour soutenir leur trésorerie. Ce prêt peut représenter jusqu'à 25% du chiffre d'affaires et n'est remboursable qu'après un an de différé ou amortissable sur une durée supplémentaire de 1 à 5 ans. En outre, les banques maintiennent les autres financements en cours pour les clients PGE.

En octobre, face à l'évolution de la situation sanitaire, les pouvoirs publics annoncent que les PGE, initialement disponibles jusqu'au 31 décembre 2020, sont accessibles jusqu'au 30 juin 2021.



638 UUU PGE accordés

aux entreprises, dont près de 89% aux TPE

Source : Banque de France, données au 1<sup>er</sup> janvier 2021 Les banques se félicitent de ce délai. Elles adaptent leurs dispositifs et s'engagent afin de permettre aux entreprises, dans le dialogue avec leurs conseillers bancaires, d'amortir et de rembourser leur PGE de façon adaptée à leur situation. Ainsi, il est possible d'intégrer dans la phase d'amortissement une nouvelle période d'un an où seuls les intérêts et le coût de la garantie d'État sont payés, en restant dans une durée totale de prêt de 6 ans.

## UN PGE SAISON POUR LES ACTEURS DU TOURISME

Proposé par la profession bancaire dans le cadre du Plan Tourisme du Gouvernement, le Prêt garanti par l'État « Saison » est mis en place à partir du 5 août 2020. Semblable dans sa forme et son fonctionnement au PGE, il permet de prendre en compte la saisonnalité propre à certaines activités liées au secteur du tourisme et d'accompagner ce secteur très durement impacté par l'épidémie.

### DIALOGUE AVEC

Pour accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui rencontrent des difficultés de trésorerie, les banques s'engagent notamment, dans le cadre du dialogue personnalisé avec leurs clients, à recevoir les associations employeuses de moins de 10 salariés et à relayer, par exemple depuis leurs sites internet, les informations sur les dispositifs publics les concernant.

#### REPORT DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

Dès le 15 mars 2020, la profession bancaire décide des mesures volontaires et concrètes de soutien aux entreprises, articulées avec les dispositifs publics exceptionnels (report d'échéances sociales ou fiscales...), en particulier:

- un report jusqu'à six mois des remboursements de crédits pour les entreprises,
- la suppression des pénalités et des coûts additionnels de reports d'échéances des crédits aux entreprises.

#### Ces moratoires de crédit sont encadrés par un protocole de Place

et conformes aux orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ces orientations, applicables jusqu'au 30 septembre 2020, permettent l'application par les banques d'un traitement prudentiel dérogatoire évitant ainsi la classification en défaut de l'entreprise bénéficiaire.

Pour les professionnels et entreprises du tourisme, ces reports d'échéances et rééchelonnements de crédits sont portés de 6 à 12 mois. **Ce « moratoire tourisme »**, annoncé par la profession bancaire le 14 mai 2020, est mis en œuvre de façon volontaire par chaque banque. Il complète le « PGE Saison ».

**20 Mds€ d'échéances de crédits aux entreprises** sont ainsi reportées en 2020. (Source: FBF)

### ACCOMPAGNEMENT DE LA RELANCE

Dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement, lancée en septembre 2020 en vue de la relance, la profession bancaire se mobilise pour renforcer les bilans des entreprises et leur permettre de se développer.

La profession bancaire co-construit avec l'État un **dispositif de prêts participatifs**, délivrés par les banques et soutenus par l'État, qui ouvre de manière temporaire et exceptionnelle



une possibilité de renforcement du haut de bilan des PME et ETI. Distribués à un coût abordable, notamment grâce à la garantie de l'État, ces prêts de moyen ou long terme constituent une source nouvelle de financement pour nombre d'entreprises n'ayant pas accès aux instruments de marché. Cette offre sera distribuée par les réseaux bancaires de proximité, à compter du 2° trimestre 2021 et jusqu'en 2022.

#### La création du label « Relance »,

dans le cadre de l'Accord de Place signé par la profession bancaire le 19 octobre 2020, a pour objectif de faciliter l'identification, par les épargnants, des fonds d'investissement s'engageant à mobiliser rapidement de nouvelles ressources pour soutenir les fonds propres des entreprises, en particulier des PME et ETI. Ce label vise à favoriser ainsi une meilleure allocation de l'épargne vers le financement long terme des entreprises.

L'engagement des banques se poursuit pour aider les entreprises à traverser la crise et accompagner la reprise d'activité.

## Continuité des services bancaires pendant la crise

#### **OUVERTURE DES AGENCES**

Dès le début de la crise sanitaire, les banques mettent en place les mesures nécessaires à la continuité des services essentiels aux clients, particuliers et entreprises, tout en assurant la sécurité en adéquation avec les préconisations des autorités. Le soutien indispensable à l'économie et aux citoyens est rendu possible grâce à l'engagement sans faille des 360 000 salariés du secteur bancaire.

Ainsi, les réseaux bancaires sont ouverts, l'alimentation des réseaux de DAB est assurée et les systèmes de paiement des banques sont totalement opérationnels. Par ailleurs, afin de limiter les déplacements, les clients sont invités à privilégier les contacts avec leur conseiller par téléphone ou via les plateformes dédiées. Au quotidien, l'essentiel des opérations bancaires sont automatisées et peuvent être accomplies à distance ou via les automates.

Cet engagement des collaborateurs permet notamment aux personnes les plus fragiles de continuer à percevoir chaque mois les aides auxquelles elles ont droit et d'exécuter les opérations bancaires indispensables. L'efficacité de la coordination des banques avec les acteurs de la filière fiduciaire permet, en particulier, le bon déroulement du versement des prestations sociales lors des périodes de confinement.

Dans une déclaration du 20 avril 2020, les banques et les organisations syndicales représentatives CFDT et SNB (CFE-CGC) saluent et remercient les salariés pour leur dévouement exceptionnel. La mobilisation exceptionnelle du secteur bancaire est reconnue et saluée par de nombreux acteurs, et soulignée à plusieurs reprises par le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et le gouverneur de la Banque de France.

#### JUSQU'À 50 EUROS SANS CONTACT

À compter du 11 mai 2020, le plafond du paiement sans contact par carte bancaire est relevé de 30 à 50 euros. Cette évolution contribue au renforcement de la sécurité sanitaire des consommateurs et des commerçants et simplifie le quotidien des clients dans le commerce de détail.

Conjuguée à l'accélération du niveau d'équipement des commerçants, l'utilité de cette mesure est vite confirmée par l'explosion du nombre de paiements sans contact : 4,6 Mds de paiements sans contact par carte CB sont réalisés en magasin en 2020 (versus 3,3 Mds en 2019), soit près de 60% des transactions par carte dans les commerces physiques. (Source: GIE CB)



« Je veux saluer le rôle que les banques ont joué pendant cette crise pour continuer à apporter le financement nécessaire aux entreprises. Merci au système financier qui a tenu! »

Bruno Le Maire,

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

Déclaration lors de la Renaissance des Entreprises de France (REF) du Medef. 27 août 2020

Aux côtés de tous leurs clients, particuliers et entreprises, dans une relation quotidienne fondée sur la proximité relationnelle, les banques proposent des services et des solutions de financement adaptés à leurs besoins. Une attention particulière est portée aux clients en situation de fragilité financière.

## Les banques aux côtés des entreprises

#### PRÈS DE 1200 MDS€ DE CRÉDITS BANCAIRES

La mobilisation des banques est totale afin d'accompagner les entreprises particulièrement impactées par les mesures restrictives imposées dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Les banques financent les entreprises et adaptent leurs dispositifs en fonction de l'évolution de la situation. Cf. chapitre 2 - Engagement

Sur l'ensemble de l'année 2020, la croissance des crédits bancaires aux entreprises atteint 13,1% sous l'effet principalement de la production de crédits de trésorerie. Le montant total des encours s'élève à 1198 Mds€ dont 806 Mds€ de crédits d'investissement en progression de 6% sur un an, et 327 Mds€ de crédits de trésorerie en hausse de 37,5% sur un an.

La France connaît toujours une croissance plus dynamique que dans la zone euro (+6,4%), avec des taux beaucoup plus favorables pour les emprunteurs (taux moyen de 1,15% en France contre 1,83% en zone euro appliqué aux PME). (Source : Banque de France, BCE, décembre 2020)

Pour les 1,3 million de PME établies en France, le crédit bancaire s'élève à 523,7 Mds€ soit une hausse de 20,3% sur un an, avec des conditions de taux toujours favorables. (Source : Banque de France, décembre 2020) Pour les TPE, l'accès au crédit est important avec 354,8 Mds€ de crédits, soit +15,7% sur un an, porté par les crédits de trésorerie en forte hausse sous l'effet des prêts garantis par l'État. Le taux d'obtention des crédits de trésorerie pour les TPE reste très élevé avec 87% des demandes satisfaites. L'accès aux crédits d'investissement progresse fortement avec 93,1% des TPE qui obtiennent en totalité ou en grande partie les crédits demandés. (Source: Banque de France, 4° trimestre 2020)

#### 37% DES FINANCEMENTS PAR LE MARCHÉ

Le modèle de banque universelle des banques françaises leur permet de proposer une offre complète pour accompagner les entreprises dans leurs besoins de financement, y compris sur les marchés, et contribuer positivement à leur développement. Ainsi, les 1888 Mds€ de financements utilisés par les entreprises comptent 63% de crédits bancaires et 37% de financements par le marché (690 Mds€).

(Source : Banque de France, décembre 2020)



Source : Banque de France, à fin décembre 2020

### TRAVAUX DE PLACE POUR LES TPE/PME

Au sein de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE), la profession bancaire contribue aux travaux sur l'accès des TPE/ PME à l'offre de services bancaires et sur l'impact des fonds propres dans le développement et le financement de l'entreprise. Ces travaux donneront lieu à deux rapports dont la publication est prévue au premier semestre 2021.

## L'inclusion bancaire confortée

### DÉTECTION PRÉCOCE DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE

De nouvelles mesures sont instaurées en 2020 permettant une détection plus rapide des clients en situation de fragilité financière et le suivi des engagements concernant les frais d'incidents et d'irrégularités de fonctionnement du compte pour ces clients.

Ainsi, un nouveau critère, qui se combine avec les critères propres à chaque banque, de cinq incidents par mois, est ajouté à la définition de la fragilité financière. Dans ce cas, l'appréciation de la fragilité financière est maintenue pour une durée minimale de trois mois, impliquant un plafonnement de frais d'incidents pendant cette durée. En outre, le statut de « fragile financièrement » est étendu aux personnes en procédure de surendettement, pendant toute la durée de leur inscription au Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP). Ces dispositions s'appliquent à compter du 1er novembre 2020.

L'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) est chargé, notamment, de suivre la mise en œuvre des engagements des banques relatifs aux plafonnements des frais d'incident bancaires et l'application des critères de détection de la fragilité financière. Lors de sa réunion du 3 juillet 2020, l'OIB confirme que « les engagements sont appliqués par une très large majorité des établissements » et que « les progrès sont réels ». À compter de l'année 2020, les données fournies par les banques à l'OIB, plus détaillées et sur une base



Plus de **512 000** 

personnes ont bénéficié de l'offre spécifique clients fragiles (OCF) à fin 2019 (+46% en deux ans).

Source : Observatoire de l'inclusion bancaire, juillet 2020

Les banques sont mobilisées de longue date pour l'inclusion bancaire de tous.
Elles mettent en œuvre des engagements forts en matière de plafonnement des frais d'incidents pour les clients en situation de fragilité financière.

trimestrielle, permettent par ailleurs d'enrichir le suivi des engagements.

La Charte professionnelle AFECEI sur l'inclusion bancaire et la prévention du surendettement est actualisée afin d'intégrer l'ensemble des engagements pris par la profession bancaire en matière de plafonnement des frais d'incidents pour les clientèles en situation de fragilité financière. Elle rassemble ainsi désormais :

- les engagements pris par les banques en septembre et décembre 2018 sur le plafonnement des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte pour tous les clients fragiles;
- des montants maximum pour ces plafonnements de frais d'incidents : reprise des montants évoqués par les pouvoirs publics de 25€ par mois, pour les clients en situation de fragilité financière et de 20€ par mois et 200€ par an pour ceux ayant souscrit à l'offre spécifique qui leur est destinée (OCF);
- l'obligation de publier les critères d'identification des situations de fragilité financière définis par chaque banque.

Adoptée le 3 juillet 2020 par l'AFECEI et homologuée par arrêté du 16 septembre, cette Charte entre en vigueur le 21 septembre.

## Des financements pour les projets des clients

#### LES PRÊTS AUX PARTICULIERS EN HAUSSE

Les crédits aux particuliers s'élèvent à 1 359 Mds€ en hausse annuelle de 4,5%. Sur un total de 2 750 Mds€ d'encours de crédits à l'économie (+8,3% sur un an), c'est ainsi un crédit sur deux qui bénéficie aux particuliers en France.

En plus forte dynamique que dans la zone euro, ces financements servent les besoins des Français pour leur logement (1 137 Mds€ de prêts à l'habitat) ou leurs projets de consommation (190 Mds€ de crédits). En 2020, les banques accordent chaque mois plus de 21 Mds€ de nouveaux crédits aux ménages.

#### Solide et responsable, le financement du logement est fondé sur l'analyse au cas par cas de la capacité de remboursement raisonnable de l'emprunteur

– en particulier le taux d'effort et le reste à vivre. Il est soutenu par des taux favorables (1,24%), une part toujours significative des renégociations (14,2% des crédits immobiliers accordés en décembre) et des crédits en majorité à taux fixes. (Source: Banque de France, décembre 2020)

Le taux de détention des crédits immobiliers par les ménages n'a jamais était aussi haut (31,4%) depuis le début des années 2000, selon l'Observatoire des crédits aux ménages.

Les projets verts des ménages sont financés, en particulier au moyen de l'éco-PTZ.

#### ASSURANCE EMPRUNTEUR : LE DROIT À L'OUBLI ÉTENDU

La Convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) connaît une nouvelle avancée avec l'extension de l'âge limite pour bénéficier du droit à l'oubli en matière de cancers pédiatriques. Cette mesure s'applique au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

L'assurance emprunteur reste un marché concurrentiel, comme le rappelle le CCSF dans son rapport de novembre 2020: les consommateurs en sont les principaux bénéficiaires, avec notamment des tarifs réduits et des garanties renforcées.

#### L'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION EN PROGRESSION

Dans le contexte de la crise sanitaire et des mesures de confinement, l'épargne des ménages s'accroît significativement, avec un taux d'épargne qui atteint 18,8%. Le patrimoine financier des ménages s'élève à plus de 5 493 Mds€ (Source: Banque de France, 3° trimestre 2020). Ce montant est dopé par la collecte de l'épargne réglementée qui augmente de 35,21 Mds€ pour les seuls Livret A et Livret de développement durable et solidaire (LDDS) en 2020. (Source: Caisse des dépôts)

Le LDDS devient plus solidaire : depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, les épargnants ont la possibilité d'affecter une partie de l'encours de leur LDDS à des acteurs de l'économie sociale et solidaire.



#### À consulter

Mini-guide *Les clés de la banque* sur la Convention AERAS, actualisé en septembre 2020

Logement,
consommation,
rénovation
énergétique,
équipements
verts...
les banques
financent tous
les projets
des ménages.



#### Àvoir

La vidéo FBF sur le Livret d'épargne populaire (LEP) rappelle l'intérêt de ce produit pour de nombreux ménages, et aux titulaires d'un LEP la nécessité de fournir en 2020 un justificatif à leur banque (obligation supprimée en 2021).

Maintenir l'indépendance de l'Europe dans les domaines des paiements et de la sécurité, est stratégique. En qualité de tiers de confiance, les banques sont les meilleurs garants de la sécurité des données et des fonds des clients. Elles innovent constamment pour répondre aux attentes des clients, et investissent massivement dans la sécurité cyber et financière.

## Paiements et innovation : de nouveaux défis

#### VERS UNE SOLUTION DE PAIEMENT UNIFIÉE EN EUROPE

L'Initiative européenne des paiements (*European Payment Initiative* ou *EPI*), dont le projet a été inauguré en 2019, a pour ambition de devenir le nouveau standard de paiement dans toute l'Europe et une alternative aux solutions et systèmes de paiement internationaux existants.

Conçue dans une logique d'achèvement de l'Europe des paiements, EPI vise ainsi à créer une solution de paiement paneuropéenne, unifiée et innovante, apportant de la valeur aux consommateurs et aux commerçants, comprenant une carte de paiement et un portefeuille numérique (wallet) et couvrant l'ensemble des usages : paiements de proximité (physique, sans contact, mobile), en ligne, de personne à personne et retraits d'espèces.

En juillet 2020, un groupe de 16 grandes banques européennes de cinq pays (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas et Espagne) décident de faire franchir une étape clé à cette initiative d'envergure en annonçant la création de l'*EPI Interim Company*, chargée de lancer les travaux de mise en œuvre. En novembre, EPI entre dans une nouvelle phase avec l'arrivée de deux nouveaux acteurs, acquéreurs non bancaires, dans le projet.

#### PLUS DE SERVICES GRÂCE AU NUMÉRIQUE

Les banques poursuivent leur transformation numérique et innovent toujours davantage afin d'anticiper les attentes des clients et répondre à leurs besoins. L'Initiative européenne des paiements (EPI) est une avancée prometteuse pour la souveraineté des paiements en Europe.



#### À consulter

Mini-guide Les clés de la banque sur le paiement sans contact, mai 2020 Alors que la **crise sanitaire accélère la dématérialisation des paiements** et les changements d'habitude, la carte est le moyen de paiement le plus utilisé. Les banques relèvent de 30 à 50 euros le plafond du paiement sans contact, devenu geste barrière contre le Covid-19.

Cf. chapitre 2 - Engagement

La profession bancaire s'investit dans les travaux du Forum Fintech de l'ACPR afin de **simplifier les moyens d'identification numérique du client** dans une relation de banque à distance. Elle contribue également à la réflexion sur la gouvernance des algorithmes d'intelligence artificielle (IA) dans le secteur financier et à leur utilisation dans la lutte contre le blanchiment et le terrorisme, les modèles de risques et la protection des consommateurs.

La FBF participe aux consultations et aux initiatives de la Commission européenne pour **développer le Marché unique numérique** : stratégie sur les données et la finance numérique, réglementation des crypto-actifs, des plateformes et des services numériques (*Digital Services Act* et *Digital Markets Act*), le cloud et l'intelligence artificielle.

La FBF est partenaire du prix RB Innovation qui distingue chaque année un projet innovant dans le secteur de la banque, de l'assurance ou de la finance. Le prix 2020 est décerné à AML Factory, une solution innovante permettant aux entreprises de s'assurer de leur conformité réglementaire en matière de LAB/FT.

## Sécurité des données et des fonds des clients

#### PRIORITÉ À LA CYBERSÉCURITÉ

Alors que la crise sanitaire et les mois de confinement ont engendré une hausse de l'utilisation des technologies, qu'il s'agisse de la vie personnelle ou professionnelle des Français, de nouveaux phénomènes de fraudes ont surgi.

La FBF contribue à la lutte contre les fraudes par de nombreuses actions de communication et la mise à disposition d'outils de sensibilisation. Elle intervient en particulier dans la lutte contre le phishing, qui connait une recrudescence importante. La campagne de prévention, construite en partenariat avec la Police Nationale autour de 4 programmes courts (36 000 diffusions des chroniques radio, spots et reportage TV), permet de toucher un grand nombre de personnes.

En octobre, **mois européen de la cybersécurité**, la FBF participe, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, à l'opération de sensibilisation à la sécurité numérique. À cette occasion, plusieurs actions sont menées tout au long du mois parmi lesquelles:

- 15 interviews d'experts de la cyber, les « #RDV Cyber de la FBF », publiées sur la chaîne Youtube FBF;
- un nouveau mini-guide « Cybersécurité au quotidien - 9 réflexes clés », cobrandé Les clés de la banque / ANSSI.

La FBF publie également de **nouvelles** vidéos traitant de la cybersécurité et de l'authentification forte. L'ensemble des actions de communication connaît une forte médiatisation avec

plus de 750 000 contacts sur internet et les réseaux sociaux FBF.

### AUTHENTIFICATION FORTE POUR LES CLIENTS

La mise en œuvre de l'authentification forte du client pour les opérations de paiement électronique et l'accès aux comptes, en application de la directive sur les services de paiement « DSP2 », se poursuit en 2020.

Afin de prendre en compte les effets de la crise sanitaire, les autorités décident d'accorder une marge de flexibilité aux acteurs de l'écosystème (e-commerçants, infrastructures interbancaires, prestataires techniques, banques émettrices des cartes) dans la finalisation de la mise en œuvre de l'authentification forte pour les achats en ligne. Ainsi, le plan de migration publié en septembre par l'Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement (OSMP) prévoit une poursuite de lamontée en charge du déploiement de l'authentification forte, avec un objectif de conformité au 31 mars 2021.

Les banques confirment leur capacité à répondre à cette exigence réglementaire. Elles accompagnent leurs clients commerçants dans cette phase, et mettent en place des dispositifs d'information spécifiques.

Pour l'accès aux comptes de paiement en ligne, l'authentification forte du client est déployée de manière simple et progressive depuis 2019 avec un calendrier propre à chaque banque. Garantes
de la sécurité
des données
et des fonds
des clients,
les banques
se mobilisent
plus que
jamais dans
la cybersécurité
et conduisent
des actions
de prévention.



À consulter

15 #RDV Cyber de la FBF sur la chaîne YouTube FBFFrance

Attention au phishing Campagne Les clés de la banque / Police Nationale disponible sur la chaîne YouTube Les clés de la banque

### Sécurité financière : un cadre renforcé

#### 5º DIRECTIVE LAB/FT: DE NOUVELLES AVANCÉES

L'entrée en application de la 5<sup>e</sup> directive européenne de lutte anti-blanchiment et financement de terrorisme (LAB/ FT), transposée en droit français par une ordonnance et deux décrets du 12 février 2020, introduit plusieurs avancées. Ainsi, notamment, de nouvelles mesures de vigilance sont instaurées pour mieux contrôler les flux financiers provenant de pays dans lesquels la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme présente des lacunes. La liste de ces pays « à hauts risques », publiée par la Commission européenne en mai, entre en vigueur à compter du 1er octobre 2020. De nouvelles obligations déclaratives au fichier des comptes bancaires (FICOBA) sont créées et la transparence sur les bénéficiaires effectifs des sociétés, des trusts et des détenteurs de coffres-forts est renforcée.

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, est scindé au profit d'un arrêté trans-sectoriel spécifique au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, de financement du terrorisme et de gel des avoirs.

### GEL DES AVOIRS : UNE RÉFORME MAJEURE

Dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, la prolifération du nucléaire et les mesures restrictives à l'encontre de certains pays, les banques mettent en œuvre, chaque année, de

La sécurité financière est une priorité essentielle des banques qui se mobilisent constamment pour accroître l'efficacité des dispositifs *d'analyse* des risques, de déclaration de soupcon, de gel des avoirs et autres sanctions financières et économiques.

très nombreuses décisions de sanctions financières et économiques aux niveaux national, européen et international.

L'ordonnance du 4 novembre 2020 vient réformer le cadre législatif relatif au gel des avoirs. Afin d'accroître l'efficacité et la rapidité de la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs prises par les Conseil de sécurité des Nations Unis, ce texte permet leur application directe et immédiate sur l'ensemble du territoire national et des pays et territoires d'outre-mer. Il permet aussi une application immédiate et sans délai des règlements de l'Union européenne dans les pays et territoires d'outre-mer.

Cette réforme instaure également un principe d'extraterritorialité des mesures françaises de gel des avoirs. Ainsi, notamment, toutes opérations entrantes sur le territoire national doivent être conformes à ces mesures.



L'action des banques en matière de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme se traduit par des données concrètes : en 2019, les établissements de crédit ont adressé 56 588 déclarations de soupçon à Tracfin, soit 63% de l'ensemble des déclarations de soupçon issues du secteur financier et +11% par rapport à 2018.

Source : Tracfin, rapport d'activité 2019

Dans le contexte de la crise de Covid-19, certaines caractéristiques procycliques du cadre réglementaire européen prudentiel et des marchés financiers sont temporairement assouplies permettant aux banques de soutenir l'économie. Au-delà, l'adoption de nouvelles règles prudentielles ne pourra se faire sans une évaluation approfondie des effets de la crise. De nouvelles initiatives visent à associer efficacement les marchés des capitaux et la finance verte à la relance de l'économie en Europe.

## Des règles adaptées pour faire face à la crise

L'environnement réglementaire européen est bouleversé par la pandémie de Covid-19. Les institutions européennes prennent rapidement des mesures pour atténuer les impacts de la crise sanitaire sur le financement de l'économie.

#### MORATOIRES SUR LES REMBOURSEMENTS DE PRÊTS

Le 2 avril 2020, l'Autorité bancaire européenne (ABE) publie des orientations détaillant les critères à remplir pour les moratoires sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la crise. Ces exigences permettent d'éviter la classification automatique des reports d'échéances et des crédits rééchelonnés comme expositions défaillantes. Elles s'appliquent jusqu'au 30 septembre 2020. Le 27 juillet, la FBF et l'Association française des Sociétés Financières (ASF) signent un protocole de Place conforme à ces orientations.

#### ALLÈGEMENT DES EFFETS PROCYCLIQUES DE CERTAINES EXIGENCES PRUDENTIELLES

Cf. chapitre 2 - Engagement

Le 28 avril 2020, la Commission européenne adopte un « paquet législatif » afin de **faciliter l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises dans l'UE** et permettre aux banques de soutenir l'économie. Il comprend une communication interprétative sur les cadres comptable et prudentiel de l'UE, ainsi que des modifications ciblées des exigences prudentielles bancaires (règlement CRR), à titre temporaire.

Approuvé en à peine un mois par le Parlement européen et le Conseil de l'UE, ce texte entre en application le 27 juin 2020. L'allègement temporaire de certaines règles sur les fonds propres et la liquidité peut ainsi s'appliquer dès le 2° trimestre. Le texte permet aussi d'atténuer l'impact des provisions comptables sur les fonds propres.

Les banques françaises approuvent ces mesures d'assouplissement leur permettant de soulager leurs bilans, de financer l'économie dans le contexte de crise et de favoriser la relance, même si elles peuvent regretter que le législateur européen ne soit pas allé aussi loin et aussi fort que ses homologues américains.

#### AJUSTEMENTS POUR LES MARCHÉS

Un nouveau « paquet législatif » portant sur la mobilisation des marchés des capitaux en faveur de la relance postcoronavirus est adopté par la Commission européenne le 24 juillet 2020. Il prévoit des adaptations ciblées des règles afin, d'une part, de favoriser une réorientation partielle de l'épargne vers le financement de l'économie et, d'autre part, de renforcer la capacité des banques à financer la relance.

Ces ajustements rapides des règles en matière de marchés d'instruments financiers, de titrisation et de prospectus font l'objet d'un accord européen le 16 décembre 2020.



Les bonnes pratiques publiées par la Commission européenne le 14 juillet 2020, et approuvées par le secteur financier et des organisations de consommateurs et d'entreprises, reflètent la bonne contribution des banques pour accompagner les entreprises et les consommateurs et atténuer les répercussions de la pandémie.

## Pour un modèle de financement propre à l'Europe

#### BÂLE: TENIR COMPTE DES EFFETS DE LA CRISE

La Commission européenne annonce en avril 2020 le report de la mise en œuvre de Bâle 3 dans l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme préconisé par le Comité de Bâle luimême, avec des dispositions transitoires jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Cette transposition reste plus que jamais un enjeu clé pour le financement de l'économie européenne et un sujet de préoccupation pour la profession bancaire.

En effet, les décisions prises rapidement par les autorités européennes en 2020, pour apporter de la souplesse et alléger temporairement les exigences en fonds propres des banques, permettent à ces dernières de continuer à financer l'économie et d'accompagner la relance. Par ailleurs, la crise sanitaire permet de révéler la résilience du modèle français et européen de financement de l'économie.

Or, l'application des règles internationales de Bâle risque, si elle n'est pas adaptée aux spécificités européennes, d'augmenter de manière significative et non justifiée les exigences en capital pour les banques européennes ce qui est, non seulement contraire au mandat politique donné par le Conseil Européen et par les parlements européen et français, mais aura également un effet mécanique négatif sur les prêts qu'elles pourront octroyer.

La transposition de Râle dans l'UE doit permettre de trouver le meilleur équilibre entre la capacité des banques à financer l'économie et la sécurisation du système financier.

Aussi, la profession bancaire estime indispensable d'entreprendre une étude d'impact approfondie, avant toute transposition, qui tienne compte de l'effet de la crise sur les bilans bancaires. Cette étude devrait ainsi permettre :

- de refléter de manière adéquate l'état de l'économie européenne une fois que la crise aura atteint son point le plus bas et d'étudier les solutions pour ne pas augmenter les exigences de capital;
- d'examiner l'impact de la crise de Covid-19 sur l'intermédiation financière dans l'UE afin de garantir la souveraineté du financement européen à cet égard, et tenir compte des enseignements concernant la performance de la réglementation et du cadre de supervision européen en temps de crise.

#### CONSTRUIRE UNE UNION BANCAIRE ÉQUITABLE

L'Union bancaire a doté la zone euro d'un système de supervision et d'un dispositif de prévention et de résolution des crises bancaires qui s'appuient sur la logique « mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles ».

Ce principe doit être affirmé à travers les révisions programmées des directives sur la garantie des dépôts et sur la résolution bancaire qui devront dès lors clarifier l'utilisation de ces mécanismes conformément à leurs objectifs originels.

Afin de pouvoir continuer à jouer leur rôle auprès de leurs clients, les banques françaises demandent un achèvement de l'Union bancaire fondée sur des principes équitables. Dans cet objectif, le calcul des différentes contributions aux mécanismes de résolution et de garantie des dépôts devra être revu pour une meilleure équité au niveau européen.

Enfin, la reconnaissance prudentielle de la zone euro comme juridiction unique est aussi indispensable afin de réduire la fragmentation actuelle de l'Union bancaire.

## Nouvelles initiatives sur les marchés et la finance durable

L'agenda
européen
en matière
de finance
durable
s'intensifie
en 2020
avec des effets
essentiels
sur les activités
de marchés.



#### À consulter

Mémo FBF : Développer les marchés de capitaux en Europe, février 2020

#### UN PLAN D'ACTION POUR DYNAMISER L'UNION DES MARCHÉS DE CAPITAUX

Le projet d'UMC connait un nouvel élan sous l'effet de la crise sanitaire et du retrait du Royaume-Uni de l'UE qui devient effectif au le janvier 2021.

Le 24 septembre 2020, la Commission européenne publie un plan d'action qui comprend seize mesures ciblées visant à assurer de réels progrès vers l'achèvement de l'UMC, et permettant notamment:

- de soutenir une reprise économique verte, inclusive et résiliente en rendant les financements plus accessibles aux entreprises européennes;
- de faire de l'UE un espace encore plus sûr pour les citoyens pour épargner et investir à long terme;
- d'intégrer les marchés nationaux de capitaux dans un véritable marché unique.

#### La profession bancaire soutient fortement le principe et la relance d'une UMC véritablement fonctionnelle pour

aider les entreprises et les investisseurs à surmonter les effets de la pandémie de Covid-19. Elle est favorable à ce plan ambitieux qui s'appuie sur les travaux et recommandations du «*High level forum*» (publiés en juin 2020) qui vont dans le bon sens en termes d'assouplissement des règles et de suppression des barrières à une libre circulation des capitaux. Elle reste toutefois attentive aux mesures spécifiques qui seront adoptées dans le cadre de ce plan d'action.

Dans le contexte du Brexit, la profession bancaire estime que le développement de marchés de capitaux efficients est plus que jamais un enjeu de souveraineté et de stabilité financière pour l'Europe continentale.

## FINANCE VERTE: DES IMPACTS POUR LES MARCHÉS

Les initiatives européennes concernant le climat et la finance verte se développent depuis quelques années, et notamment depuis 2019. À la suite des règlements européens adoptés par l'UE fin 2019, la profession bancaire est sollicitée sur les multiples projets de textes devant préciser ces règles pour une finance plus verte et durable. Les nombreuses consultations auxquelles la FBF répond portent en particulier sur les textes suivants :

- projet de normes techniques sur le règlement relatif à la publication d'informations relatives aux investissement durables (règlement disclosure);
- projet d'actes délégués sur les indices « bas carbone » prévus par le règlement sur les indices de référence;
- projet d'actes délégués sur le règlement relatif à une classification unifiée des activités financières respectueuses de l'environnement à l'échelle de l'UE (règlement taxonomie);
- révision de la directive sur le reporting extra-financier (« NFRD »);
- projet sur l'établissement d'une norme européenne relative aux obligations vertes (*Green Bonds*);
- stratégie renouvelée pour la finance durable de la Commission européenne.

De manière générale concernant les obligations de transparence, la profession bancaire française, confrontée au manque de disponibilité, de comparabilité et de fiabilité des données extra-financières, plaide pour une harmonisation maximale du cadre normatif et un élargissement du champ des entités assujetties, incluant notamment les PME-ETI.

Financement de la transition énergétique, engagement pour l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, renforcement de l'éducation financière... la mobilisation volontaire des banques françaises répond à de nombreux enjeux de société.

## Les banques au rendez-vous de la finance durable

Conscientes de leur rôle pour le financement de la transition énergétique, les banques françaises entendent accélérer la transformation de leurs modèles d'affaires pour s'aligner le plus rapidement possible aux objectifs de l'Accord de Paris.

### UN BILAN FACTUEL DES ACTIONS

Les banques françaises sont convaincues de la nécessité de lutter contre le dérèglement climatique et, depuis longtemps, résolument engagées dans la transition énergétique, dans une volonté commune, au service de leurs clients, de contribuer au développement d'une économie bas carbone, écologique et inclusive. Le 22 octobre 2020, un an après la publication de leur « manifeste climat », les grandes banques françaises dressent un bilan factuel de leurs actions en faveur de la transition énergétique. Ce bilan montre qu'elles ont à la fois rempli leurs engagements et joué un rôle moteur au sein du secteur bancaire mondial, avec un niveau d'ambition élevé et en intégrant des objectifs climatiques dans leur stratégie et dans leurs critères de décision.

Leur désengagement du charbon est général et mesurable : politiques de sortie du charbon les plus avancées au monde, absence de financements pour de nouveaux projets de centrale à charbon et de mines de charbon thermique, accompagnement des clients producteurs d'électricité vers leur sortie du charbon, politiques exigeantes relatives à l'évolution du « mix énergétique » de leurs clients, etc. À fin 2019, l'exposition des banques françaises au charbon est de 2,3 Mds€.

La croissance des financements des énergies renouvelables est significative: + de 41 Mds€ au bilan des grandes banques françaises à fin 2019, soit +57% en 3 ans. Cette croissance est supérieure à celle des énergies renouvelables sur la même période (+26%).

La plupart des grandes banques françaises mettent en place des méthodologies pour permettre d'aligner leurs portefeuilles de prêts avec les objectifs de l'Accord de Paris. Derrière ces méthodologies, rendues publiques, ce sont de véritables chantiers de transformation de leur modèle que les banques engagent.

### UN OBSERVATOIRE DE LA FINANCE DURABLE

À l'occasion du Climate Finance Day, le 29 octobre 2020, le premier outil de suivi de la transformation des acteurs financiers de la Place de Paris vers une neutralité carbone à horizon 2050 est lancé. Cet Observatoire de la finance durable (OFD), piloté par Finance for Tomorrow, Paris Europlace et quatre fédérations professionnelles dont la FBF, a pour ambition de contribuer à la transparence, au suivi et à l'évaluation de l'adaptation progressive du secteur financier vers une finance verte et durable. Les banques françaises publient notamment un indicateur de suivi de leur exposition au charbon par rapport à une liste de référence, et la méthodologie associée.

### **41 Mds€**

d'exposition aux énergies renouvelables pour les grandes banques françaises vs 2,3 Mds€ d'exposition au charbon

Source : OFD, données à fin 2019



À consulter

Site de l'OFD www.observatoire delafinancedurable.com

## CLASSIFICATION DES ACTIFS VERTS DANS L'UE

Le règlement européen du 18 juin 2020 établit une classification unifiée de activités financières respectueuses de l'environnement à l'échelle de l'UE. La profession bancaire se mobilise en vue de l'application de cette « taxonomie » qui entrera en application à partir de 2022.

Cf. chapitre 5 - Régulation

## Insertion professionnelle

### DES JEUNES SPORTIFS DEVIENNENT BANQUIERS

Partenaire de plusieurs acteurs d'accompagnement à l'insertion professionnelle, la profession bancaire poursuit sa mobilisation pour l'emploi des jeunes par des contrats de professionnalisation.

Initié en 2016, le partenariat de l'Association française des banques (AFB) avec l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS) permet, chaque année, dans le cadre du programme « Déclics sportifs », à de nombreux jeunes sportifs talentueux en recherche d'emploi, peu ou pas diplômés, de se former au métier de conseiller clientèle. Repérés pour la qualité de leurs valeurs acquises sur le terrain sportif, ces jeunes sont formés aux fondamentaux des métiers bancaires. Leur intégration dans le monde professionnel fait ensuite l'objet d'un suivi assuré par l'APELS en lien avec les tuteurs désignés au sein de l'entreprise partenaire.

Lors d'un événement, organisé le 10 février 2020 par l'AFB, la FBF et l'APELS, en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Mahyar Monshipour, sextuple champion du monde de boxe, de nombreux échanges avec des jeunes sportifs et les employeurs du secteur bancaire ont illustré la pertinence du programme. À cette occasion, la ministre du Travail a indiqué : « C'est en croisant les mondes que l'on fait de l'innovation. Mêler l'inclusion, le sport et la banque, c'est brillant. Une grande démocratie doit donner leur chance aux jeunes. C'est un travail d'équipe. On est en train de réussir ce pari. [...] La banque est un secteur dans lequel l'ascenseur social fonctionne. »



**220** 

jeunes sportifs éloignés de l'emploi intégrés dans la banque depuis 2016

Source: APELS, AFB, 2020

L'insertion
professionnelle
des publics
éloignés
de l'emploi
constitue un
engagement
fort de
la profession
bancaire.

Depuis 2016, « Déclics Sportifs » a permis à plus de 220 jeunes sportifs éloignés de l'emploi d'intégrer le secteur bancaire. 95% d'entre eux ont obtenu un contrat de professionnalisation à l'issue de leur formation, et 80% ont été embauchés en CDI.

#### INSERTION DES RÉFUGIÉS HAUTEMENT QUALIFIÉS

La FBF est partenaire du programme Wero/Wintergreat d'accès à l'emploi des réfugiés hautement qualifiés. Trois ans après la première expérimentation, ce programme est bien installé, avec la contribution de l'Ecole supérieure de la banque (ex-CFPB), comme le souligne le Délégué interministériel à l'accueil et à l'insertion des réfugiés (DIAIR) dans un courrier à la FBF du 10 mars 2020 : « ce programme innovant est bien ancré dans le système de formation de la profession bancaire et s'inscrit dans l'évolution sociétale et économique du métier bancaire ».

Les métiers bancaires concernés par ce programme sont très diversifiés (assistant en communication, conseiller patrimonial, conseiller servicing banque privé, analyste risque et conformité, gestionnaire, concepteur-développeur personal finance, conseiller relation client, etc.). Les réfugiés sont aussi d'origines très variées, de l'Amérique latine (Venezuela) à l'Afrique (Algérie, Angola, Mauritanie, Congo, etc.) en passant par le Moyen-Orient avec une majeure partie provenant de Syrie. Depuis 2018, plus de 30 réfugiés hautement qualifiés ont été recrutés dans les métiers de la banque. •

## L'éducation financière renforcée en période de crise

#### UNE PÉDAGOGIE POUR LES CLIENTS FRAGILISÉS

L'éducation financière est particulièrement nécessaire en période de crise sanitaire alors que certaines personnes peuvent se trouver fragilisées à la suite d'une perte de revenus ou que les mesures de confinement induisent des usages nouveaux, en particulier sur internet.

Avec son programme pédagogique « Les clés de la banque », inscrit dans la Stratégie nationale d'éducation financière, la FBF propose depuis plus de 18 ans des outils pour comprendre la banque au quotidien et gérer son budget efficacement. En 2020, le programme met l'accent sur plusieurs thématiques spécifiques afin d'informer sur les aides et les différents dispositifs, et apprendre à prévenir les situations à risques :

- les services de banque à distance avec une sensibilisation à destination de la clientèle âgée plus habituée à se rendre en agence, en lien avec « Grand-Mercredi », partenaire spécialiste des seniors ;
- la cybersécurité notamment grâce à une **campagne sur le phishing** lancée avec la Police Nationale en juin 2020 (Cf. chapitre 4 Sécurité);
- les achats en ligne, le soutien à l'économie locale, le paiement sans contact...;
- la gestion du budget avec un focus sur les aides pour maintenir ses revenus ;
- les solutions en cas de difficulté de remboursement d'un crédit ;

• les placements et les possibilités pour participer à la relance économique avec son épargne...

#### Pour les entrepreneurs, de nombreuses informations sont proposées

sur le Prêt garanti par l'État (PGE), les dispositifs d'aide, les moratoires de crédit, le fonds de solidarité, le plan de règlement des dettes fiscales, etc. L'accent est mis sur le financement court terme, par exemple avec l'affacturage et les aides à la trésorerie, la lutte contre les fraudes, les points de vigilance pour la reprise de son activité, le développement de son activité en ligne...

#### UNE RECONNAISSANCE AU PLUS HAUT NIVEAU

Avec « l'invite 1 banquier(e) dans ma classe », la FBF sensibilise chaque année partout en France de nombreux élèves de CM1 et CM2. En 2020, cette opération obtient le Haut patronage du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et le label EducFi de la Banque de France. La profession bancaire est ainsi reconnue au plus haut niveau et soutenue dans sa démarche d'éducation financière au sein des écoles. Avant le confinement instauré en mars, près de 6000 élèves ont été sensibilisés aux notions d'éducation financière et budgétaire. Depuis 2015, l'opération compte plus de 50 000 élèves participants.

L'insertion sociale des citoyens passe par l'éducation financière dès le plus jeune âge. En période de crise, c'est plus que jamais essentiel.



À consulter

Articles, mini-guides et vidéos sur lesclesdelabanque.com

La Fédération bancaire française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques installées en France.



### 337 ENTREPRISES BANCAIRES MEMBRES

La FBF a pour mission de promouvoir l'activité bancaire et financière en France, en Europe et à l'international.

Elle définit les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier.

La FBF regroupe 337 entreprises bancaires dont 115 banques étrangères<sup>(1)</sup>. Quels que soient leur taille et leur statut juridique, les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'espace économique européen adhèrent de plein droit, s'ils le souhaitent, à la FBF qui représente alors leur organisme professionnel. Adhèrent aussi de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB<sup>(2)</sup>.

#### UNE ÉQUIPE DE 121 COLLABORATEURS

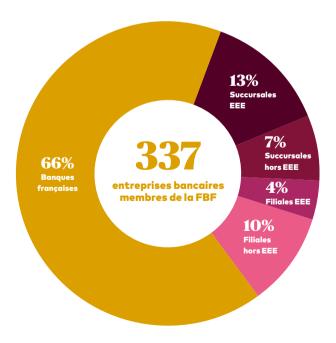
121 collaborateurs permanents travaillent à la FBF et l'AFB en lien avec plus de **400 banquiers** réunis au sein des commissions et comités. Ces instances se tiennent régulièrement pour élaborer des positions et engager des actions. Les décisions s'appuient sur les travaux préparatoires des experts de la FBF, des comités techniques ou des 80 groupes de travail ad hoc. **Les échanges avec les adhérents sont ainsi au coeur du travail de la Fédération**.

#### UN RAYONNEMENT EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

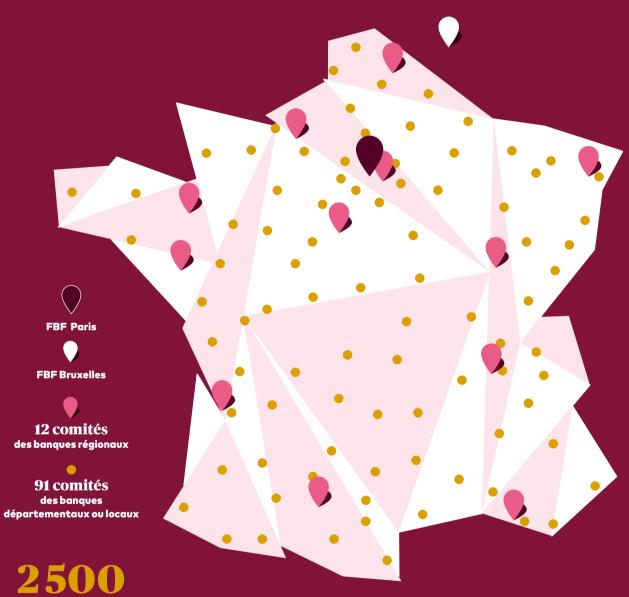
Implantée à Paris, la FBF dispose également d'un bureau à Bruxelles. La FBF est aussi présente sur tout le territoire à travers un **réseau de 103 comités régionaux et départementaux**. Ce réseau mobilise plus de 2500 banquiers qui dialoguent régulièrement avec les représentants locaux des entreprises et des pouvoirs publics, et relaient les positions de la profession.

La FBF est membre de la Fédération bancaire européenne (FBE). ullet

(1) Au 1er janvier 2021. (2) L'Association française des banques (AFB) siège au Comité exécutif de la FBF et regroupe 183 banques. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social (convention collective de la banque). 121
collaborateurs
permanents
à la FBF et l'AFB
en lien avec
plus de
400
banquiers



## Rayonnement et organisation



banquiers dans les comités territoriaux







Comité de direction générale



Philippe Brassac

Président de la FBF

Directeur général
de Crédit Agricole S.A.



Jean-Laurent Bonnafé Vice-président de la FBF Administrateur

directeur général de BNP Paribas



Nicolas Théry
Trésorier de la FBF
Président
de la Confédération
Nationale du Crédit

Mutuel



Laurent Mignon





Frédéric Oudéa





**Philippe Heim** 

Vice-président de l'AFB Président du directoire de La Banque Postale



Maya Atig

Directrice générale de la FBF

#### Éric Voulleminot

Conseiller pour la sécurité



**Etienne Barel** 

Directeur général délégué

Banque d'investissement et de marchés Climat Supervision bancaire et comptable Fiscalité

Relations institutionnelles Europe et international



Solenne Lepage

Directrice générale adjointe

Banque de détail et banque à distance Numérique, Systèmes et moyens de paiement Juridique et conformité



**Ermelina Debacq** 

Directrice générale adjointe

Communication
Relations institutionnelles
France
Secrétariat général



**André-Guy Turoche** 

Directeur des affaires sociales

Relations sociales Observatoire et études

Commission de prospective

Commission Banque de détail et banque à distance

Commission Banque d'investissement et de marchés

Commission Climat

Commission Contrôle et prudentiel

Comité comptable

Comité de conformité et conduite

Comité fiscal

Comité juridique

Comité d'orientation des moyens de paiement

Comité risques majeurs et sécurité



Les Commissions sont présidées par un membre du Comité exécutif.

Les sherpas, en amont du Comité exécutif, alimentent la réflexion, instruisent les sujets et propositions, avec le Comité de direction générale FBF.

#### **14 JANVIER**

La Commission européenne publie le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe.

#### **29 JANVIER**

Observatoire des crédits aux ménages : le taux de détention de crédits s'établit à 47,4%.

#### **10 FÉVRIER**

Evénement AFB / FBF / APELS sur l'insertion par le sport.

#### 12 FÉVRIER

Transposition de la 5<sup>e</sup> directive européenne anti-blanchiment et financement du terrorisme en droit français.

#### 18 FÉVRIER

Haut Patronage du ministre de l'Education nationale pour «J'invite 1 banquier(e) dans ma classe ».

#### **15 MARS**

Covid-19: les banques françaises annoncent un dispositif de report des remboursements

#### 23 MARS

La loi de finances rectificative pour 2020 et l'arrêté du 23 mars 2020 permettent la mise en place d'une garantie de l'État pour les PGE.

#### 25 MARS

Lancement du PGE par les banques.

#### **27 MARS**

Le Comité de Bâle annonce le report de Bâle 3 au 1er janvier 2023.

#### 1ER AVRIL

PGE: publication d'une 1ère FAQ.

#### 2 AVRIL

Covid-19: orientations de l'ABE relatives aux moratoires sur les remboursements de prêts.

#### 20 AVRIL

Déclaration des banques et des organisations syndicales représentatives saluant et remerciant les salariés pour leur dévouement exceptionnel.

#### 28 AVRIL

La Commission européenne adopte un « paquet législatif » pour faciliter l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises dans I'UE.

#### **11 MAI**

Paiement par carte sans contact : le plafond est relevé de 30 à 50 euros.

#### **14 MAI**

Plan Tourisme du Gouvernement: les banques annoncent des «moratoires tourisme ».

#### 16 MAI

Tribune de Frédéric Oudéa, Président de la FBF. sur la mobilisation des banques au service des entreprises et des Français.

#### **31 MAI**

La FBF répond à la consultation de la Commission sur sa stratégie en matière de données.

de crédits pour les entreprises.

#### 2 JUIN

Covid-19 : le CNPS salue la résilience des acteurs français des paiements scripturaux.

#### 11 JUIN

Révision de la directive sur le reporting extra-financier : la FBF répond à la consultation de la Commission européenne.

#### 15 JUIN

Campagne contre le phishing cobrandée Les Clés de la banque / Police Nationale.

#### **18 JUIN**

Règlement sur une classification unifiée des activités financières respectueuses de l'environnement dans l'UE.

#### **25 JUIN**

Conférence de presse AFB sur l'emploi dans la banque : 44 000 recrutements en 2019.

## MILLET

#### 2 JUILLET

16 grandes banques européennes créent l'EPI Interim Company.

#### 3 JUILLET

L'Observatoire de l'inclusion bancaire confirme que les engagements sont appliqués par une très large majorité des banques.

#### **10 JUILLET**

Stratégie renouvelée pour la finance durable : réponse FBF à la consultation de la Commission européenne.

#### **30 JUILLET**

Le rapport de la Banque de France confirme la très bonne accessibilité du public aux espèces.

## **DO**

#### 5 AOÛT

Lancement du PGE « Saison ».

#### 26 AOÛT

Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme : réponse FBF au plan d'action de la Commission européenne.

#### 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

Convention AERAS : extension du droit à l'oubli en matière de cancers pédiatriques.

#### 3 SEPTEMBRE

Présentation du plan de relance du Gouvernement.

#### 10 SEPTEMBRE

Interview de Philippe Brassac, Président de la FBF, dans les Echos.

#### 21 SEPTEMBRE

Entrée en vigueur de la Charte actualisée sur l'inclusion bancaire et la prévention du surendettement.

#### 22 SEPTEMBRE

L'OSMP adapte le plan de migration vers l'authentification forte.

#### 24 SEPTEMBRE

La Commission européenne présente un ensemble de mesures sur la finance numérique.

#### 24 SEPTEMBRE

L'UE propose un plan d'action pour le renforcement de l'Union des marchés de capitaux.

#### 1<sup>ER</sup> OCTOBRE

Mois européen de la cybersécurité : la FBF participe à la campagne CYBERMOI/s.

#### 2 OCTOBRE

« J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » obtient le label EducFi de la Banque de France.

#### 19 OCTOBRE

La FBF signe l'accord de place pour la création du label « Relance ».

#### **22 OCTOBRE**

Les grandes banques françaises dressent un bilan factuel de leurs actions en faveur de la transition énergétique.

#### 29 OCTOBRE

PGE : la profession bancaire s'engage à proposer des modalités d'amortissement aménagé.

#### 29 OCTOBRE

Lancement de l'Observatoire de la finance durable à l'occasion du Climate Finance Day.

#### 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE

NOVEMBRE

Modification des modalités d'appréciation de la situation de fragilité financière des clients.

#### 4 NOVEMBRE

Gel des avoirs : une ordonnance réforme le cadre législatif.

#### **4 NOVEMBRE**

Enquête FBF-IFOP : « Les Français, leurs banques et leurs attentes ».

#### 11 NOVEMBRE

Rapport du CCSF : l'assurance emprunteur est un marché concurrentiel.

#### 7 DÉCEMBRE

PGE: publication d'une 5<sup>ème</sup> version de la FAQ.

#### 7 DÉCEMBRE

La FBF publie « Banque & Territoires ».

#### 15 DÉCEMBRE

Propositions de règlements européens sur les services et marchés numériques.

#### 16 DÉCEMBRE

Accord européen sur le « paquet législatif » de mobilisation des marchés des capitaux en faveur de la relance post Covid-19.

#### 17 DÉCEMBRE

Le HCSF ajuste sa recommandation sur les conditions d'octroi de crédit immobilier.

#### **29 DÉCEMBRE**

PGE : la loi de finances pour 2021 prolonge le dispositif jusqu'au 30 juin 2021.

#### 31 DÉCEMBRE

La période de transition relative au Brexit s'achève. ●

#### 35

### Présence de la FBF

La FBF représente la profession bancaire dans les institutions publiques : ...et de nombreuses organisations nationales, européennes et internationales : Elle est partenaire de plusieurs autorités, associations ou autres organismes français ou étrangers :



Commissions consultatives Pratiques commerciales et Affaires prudentielles



AFECEI







Commission de médiation Commission de suivi et de proposition









Comité Financement-Garantie

Comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds (COSEF)























COMITÉ STRATÉGIQUE D'ÉDUCATION FINANCIÈRE





lafinancepourtous



FRANCEACTIVE



中国银行业协会





**ROBUSTESSE** 



bservatoire de la sécurité





























#### SUIVEZ LA FBF SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX



fbf.fr



@FBFFrance @clesdelabanque



FBF Les clés de la banque



FBFFrance FBF Les clés de la banque



lesclesdelabanque.com

Document conçu et réalisé par la direction Stratégie, Communication, Adhérents de la Fédération bancaire française

> 18, rue La Fayette **75440 Paris CEDEX 09** T. 01 48 00 52 52

#### fbf.fr

Achevé de rédiger en mars 2021

Directrice de la publication : Maya Atig

Directrice déléguée de la publication : **Anne-Catherine Sename** 

> Rédactrice en chef : Aude de Montbron

Dépôt légal 2° trimestre 2021 ISSN en cours d'attribution

Conception graphique et fabrication : Allégories Créations







